

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue à huis-clos, au Centre Administratif, le **mardi 25 mai 2021** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Monsieur Simon Arsenault, conseiller (en vidéoconférence)
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
2. **DÉPART D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL**
3. **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR DE VOIRIE ADJOINT**
4. **RÉSULTAT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE**
5. **SUPPORT TEMPORAIRE DANS LE DÉPARTEMENT D'URBANISME EN RAISON DU VOLUME DES DEMANDES DES CITOYENS - FONDS D'AIDE COVID-19**
6. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

COVID-19 : En raison des mesures sanitaires en vigueur et l'interdiction de rassemblement, la présente séance est tenue à huis clos.

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec.

2021-05-841

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte l'ordre du jour déposé par la directrice générale tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPART D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

La directrice générale dépose la lettre de démission du journalier à la voirie Stéphane Proulx. M. Proulx quittera a quitté ses fonctions vendredi le 21 mai 2021 pour relever de nouveaux défis professionnels.

Le conseil prend acte de la lettre de démission de M. Proulx.

2021-05-842

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR DE VOIRIE ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier à la voirie est désormais vacant ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun, pour répondre adéquatement aux besoins de la municipalité, de modifier le poste de journalier ;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de créer un poste d'inspecteur de voirie adjoint avec des tâches différentes que le poste de journalier ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a rencontré un candidat pour le nouveau poste d'inspecteur de voirie adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail négociées entre la municipalité et le candidat ont été soumises aux membres du conseil à sa satisfaction ;

CONSIDÉRANT QUE le candidat annoncera sa fin d'emploi à son employeur actuel dans les prochains jours ;

CONSIDÉRANT QUE, pour la raison ci-haut mentionnée, le nom du candidat ne peut être divulguer dans la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à ne pas procéder à un affichage officiel du poste d'inspecteur de voirie adjoint puisqu'un candidat a déjà été trouvé pour l'emploi.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail du candidat.

QUE le conseil s'engage à divulguer le nom du candidat à la séance ordinaire du 7 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSULTAT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

La directrice générale fait la lecture des résultats de l'appel d'offres # SCA-2021-02 Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse:

NOM DE L'ENTREPRISE**PRIX TAXES INCLUSES**

1) Estrie Longus (CASE)	Chargeuse rétrocaveuse : 166 487,25 \$ Option 1 (Gratte à neige MetalPless PLOWMAXX PLBH0836-14 HD) : 20 053,94 \$ Option 2 (Garantie complète de 5 ans/3 000 heures) : 12 678,29 \$
2) Bossé Québec Inc (JCB)	Chargeuse rétrocaveuse : 163 518,30 \$ Option 1 (Gratte à neige MetalPless PLOWMAXX PLBH0836-14 HD) :19 676,25 \$ Option 2 (Garantie complète de 5 ans/3 000 heures) :3 713,69 \$
3) Toromont CAT (CATERPILLAR)	Chargeuse rétrocaveuse :199 815,05 \$ Option 1 (Gratte à neige MetalPless PLOWMAXX PLBH0836-14 HD) : 22 815,05 \$ Option 2 (Garantie complète de 5 ans/3 000 heures) :10 129,29 \$

Elle mentionne que les soumissions sont présentement en cours d'analyse et qu'une décision sera prise par les membres du conseil à une séance ultérieure.

2021-05-843

SUPPORT TEMPORAIRE DANS LE DÉPARTEMENT D'URBANISME EN RAISON DU VOLUME DES DEMANDES DES CITOYENS - FONDS D'AIDE COVID-19

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 apporte une augmentation considérable des demandes de permis, de demandes d'informations pour des projets ou des transactions immobilières ;

CONSIDÉRANT QUE le département d'urbanisme est présentement surchargé et qu'il est opportun d'avoir recours temporairement aux services de la MRC d'Arthabaska pour assister l'urbaniste dans l'émission des permis et des demandes d'informations ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une aide financière du gouvernement provincial pour des dépenses liées aux répercussions de la pandémie de COVID-19 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil accepte que la directrice générale signe une entente temporaire avec la MRC d'Arthabaska pour un support au niveau de l'émission des permis et des demandes du département d'urbanisme à raison d'un à deux jours par semaine.

QUE cette entente soit à durée indéterminée, selon les besoins et l'achalandage des prochaines semaines.

QUE le conseil autorise Félix Hamel-Small à exercer les rôles et pouvoirs d'inspecteur/officier municipal découlant des lois et règlements applicables à la

municipalité, notamment tous les règlements d'urbanisme municipaux, le règlement G-100 et le futur règlement G-200, le cas échéant.

QUE l'urbaniste achemine ou indique à M. Hamel-Small les dossiers ou demandes à traiter.

QUE toutes les dépenses liées à cette entente soient affectées au fonds d'aide financière COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale mentionne qu'aucune question n'a été reçue concernant l'ordre du jour de la présente séance.

2021-05-844

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

